
**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 09 AVRIL 2019 A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
"COEUR DU VAR"**

PRESENTS :**LE CANNET DES MAURES :** Jean-Luc LONGOUR - Marie-Thérèse MONTANOLA - André DELPIA**BESSE :** Claude PONZO**CABASSE :** Yannick SIMON - Michelle SARDAILLON**CARNOULES :** Christian DAVID - Françoise BEGUIN - Claude ARIELLO**FLASSANS SUR ISSOLE :** Bernard FOURNIER - Jacqueline DIOULOUFET**GONFARON :** Thierry BONGIORNO - Viviane GASTAUD - Jean-Pierre GARCIA**LE LUC :** Pascal VERRELLE - Patricia ZIRILLI - Marie-Françoise NICAISE - Jean-Marie GODARD - Dominique LAIN**LES MAYONS :** Michel MONDANI - Nicole PORTAL-ROQUEFORT**PIGNANS :** Robert MICHEL - Isabelle ASPE - Fernand BRUN**PUGET VILLE :** Catherine ALTARE - Paul PELLEGRINO - Geneviève FROGER**LE THORONET :** Gabriel UVERNET - Alain SILVA

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de membres présents : 29

Nombre de membres représentés : 7

POUVOIRS – EXCUSES**LE CANNET DES MAURES :** Christine MORETTI pouvoir à Marie-Thérèse MONTANOLA**BESSE :** Sylviane ABBAS pouvoir à Claude PONZO**FLASSANS SUR ISSOLE :** Yann JOUANNIC pouvoir à Dominique LAIN**GONFARON :** Sophie BETTENCOURT AMARANTE pouvoir à Thierry BONGIORNO**LES MAYONS :** Georges GARNIER pouvoir à Michel MONDANI**PUGET VILLE :** Raymond PERELLI pouvoir à Catherine ALTARE**LE THORONET :** - Elisabeth DIETRICH-WEISS pouvoir à Gabriel UVERNET

Présents ou représentés : 36

Quorum atteint

EXCUSES**BESSE :** Claude REMETTER**CABASSE :** Régis DUFRESNE**AUTRES PARTICIPANTS****Christian GERARD** Directeur Général des Services Communauté de Communes**Aude LAROCHE** Directrice Générale Adjointe Communauté de Communes

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18H10.

Jean-Luc LONGOUR, Président, souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires.

L'ensemble des conseillers communautaires ont reçu l'intégralité du dossier par voie dématérialisée dans les délais réglementaires.

1. ADMINISTRATION**1.1 Désignation du secrétaire de séance**

Conformément au code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la désignation d'un secrétaire.

Selon la règle adoptée, le secrétaire est désigné à tour de rôle par commune.

Le Président propose, Claude PONZO.**VOTE****Pour : 36****Contre : 0****Abstention : 0****PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

1.2 Désignation d'un président pour les comptes administratifs 2018 Budget principal et Budgets annexes

Jean-Luc LONGOUR, Président, rappelle au conseil communautaire que lors du vote du compte administratif, le Président se retire de la séance lors du vote.

Le tribunal administratif de Nancy dans un arrêt de 17 Octobre 2017, a annulé la délibération d'une commune sur le compte administratif au motif que le Président de séance en remplacement n'avait pas été élu avant l'examen du conseil administratif.

A cet effet, la séance du conseil communautaire comportant l'adoption de 4 comptes administratifs, il convient de désigner le Président de séance lors de l'examen des comptes administratifs.

Le Président propose au conseil communautaire :

- **De désigner Gabriel UVERNET, 1^{er} vice-président, Président de séance, pour les délibérations relatives aux comptes administratifs 2018 du budget principal et des budgets annexes.**

<u>VOTE</u>		
Pour : 36	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

1.3 Adoption du compte rendu de la réunion du 26 Mars 2019

Jean-Luc LONGOUR, Président, précise que le compte rendu du Conseil Communautaire du 26 Mars 2019 a été adressé aux conseillers communautaires. Il demande s'il y a des remarques. En l'absence de remarques il le soumet au vote.

<u>VOTE</u>		
Pour : 36	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

1.4 Création d'un groupement de commande relatif à la Garantie Maintien de Salaire des collectivités

Christian GERARD, DGS, rappelle au conseil communautaire que par délibération n°2013/35 en date du 26 mars 2013, le Conseil Communautaire a créé un groupement de commande relatif à la garantie maintien de salaire. Ce groupement composé de 4 collectivités (la CCCV, Cabasse, Le Cagnet-des-Maures et le Thoronet) avait pour objectif d'établir un contrat groupe en fonction des besoins de chaque commune.

Cette convention consiste à proposer aux agents une assurance leur permettant de conserver l'intégralité de leur salaire en cas de longue maladie ou invalidité par exemple. Ce contrat groupe impliquait une prise en charge partielle ou totale des collectivités conformément à la réglementation en vigueur (décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011). Le marché avait alors été attribué à la société d'assurance SOLIMUT-MUTUELLE DE FRANCE PREVOYANCE pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2014.

Pour mémoire, le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents impose une contribution a minima d'un euro de la collectivité.

Aujourd'hui, ce groupement arrive à échéance au 31 décembre 2019.

Un courrier a été adressé à toutes les communes pour connaître leur souhait quant à la création d'un nouveau groupement. Au total 7 communes ont fait part d'un avis favorable.

Il convient ainsi de créer un nouveau groupement de commande pour établir un contrat groupe effectif au 01/01/2020 constitué des collectivités suivantes :

- La CCCV
- Cabasse
- Carnoules
- Le Cannet-des-Maures
- Les Mayons
- Le Thoronet
- Pignans
- Puget Ville

Juridiquement, l'ordonnance n° 2015-899 sur les marchés publics offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats. Ils permettent également de mutualiser la technicité et l'expérience de chacun dans des domaines plus particuliers et de doter ainsi les collectivités d'une compétence partagée.

Il apparaît qu'un groupement de commandes relatif à la Garantie Maintien de Salaire de chaque collectivité permettrait, par effet de seuil, de réaliser des économies importantes et d'optimiser le service pour les besoins propres de chaque collectivité.

Le Bureau réuni le 19 Mars 2019 a retenu à l'unanimité le principe de création de ce groupement. Au total 8 collectivités feront partie de ce groupement qui concerne 600 agents.

Ce groupement entrainera la conclusion des marchés suivants :

- Assistance à Maitrise d'Ouvrage relative à l'accompagnement dans la conclusion d'un marché groupé d'assurance statutaire ;
- Marché d'assurance statutaire des agents des collectivités membres du groupement

La Communauté de Communes Cœur du Var assurera les fonctions de coordonnateur du groupement.

A ce titre, la Communauté de Communes Cœur du Var procédera à l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, ainsi qu'à la notification du marché.

L'exécution est assurée par chaque membre du groupement.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive jointe en annexe.

La commission d'appel d'offres du groupement, comme le prévoit l'article L 1414-3-1 de l'ordonnance marchés publics sera la CAO du coordonnateur composée conformément aux conditions de l'article L.1411-5 du CGCT.

Le Président propose au conseil communautaire :

- **De créer le groupement de commande relatif à la garantie maintien de salaire.**
- **D'adhérer à ce groupement de commande.**
- **D'accepter les termes de la convention constitutive de groupement, annexée à la présente délibération.**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention constitutive de groupement et à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, y compris les avenants à ladite convention.**
- **D'autoriser le coordonnateur à signer les marchés à intervenir pour le compte des communes.**

<u>VOTE</u>		
Pour : 36	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

1.5 Autorisation du Président à signer les marchés : Acquisition et fourniture de véhicules, de collecte des ordures ménagères - (5 lots)

Aude LAROCHE, Responsable du pôle Environnement, informe au conseil communautaire que dans le cadre de l'acquisition de 3 véhicules de collecte des ordures ménagères, il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer chaque lot composant le marché après avis de la Commission d'Appels d'offres qui s'est réunie le 02 Avril 2019.

Le marché public est un appel d'offre ouvert.

Le marché est décomposé en 5 lots qui sont conclus pour une durée maximum de 25 semaines correspondant au délai de livraison.

Un avis de marché a été publié le 12/02/2019 au JOUE, sur le BOAMP et sur la plateforme de marchés publics : www.marches-securises.fr

La date limite de remise des offres était fixée au 19/03/2019 à 11h00.

Au total, 36 opérateurs ont retiré le dossier de consultation et 8 candidats ont remis un pli.

A la suite de l'ouverture des plis, un rapport d'analyse des candidatures et un rapport d'analyse des offres ont été rédigés.

A la lecture de ces rapports, la Commission d'Appel d'Offre, légalement formée le 02 Avril 2019, a attribué chaque lot comme suit :

N° du lot	Intitulé du lot	Candidat retenu	Montant HT
1	fourniture de 2 châssis 3.5 tonnes	VPLT	59 976.00 €
2	fourniture de 2 châssis 19 tonnes	AZUR TRUCKS DISTRIBUTION	139 830.00 €
3	fourniture et montage de 2 bennes 5 m3 sur châssis 3.5 tonnes	PB ENVIRONNEMENT	86 540.00 €
4	fourniture et montage de 2 bennes 14 m3 sur châssis 19 tonnes	EUROVOIRIE	129 400.00 €
5	fourniture et livraison d'un camion hayon pour les encombrants	VPLT	34 490.00 €

Soit un montant total s'élevant à 450 236.00 € HT.

Christian DAVID, vice-président, indique qu'un emprunt de 600 000€ a été contracté pour l'acquisition de BOM. La dépense totale est de 540 000€. Qu'en est-il de la différence de 60 000€ ?

Aude LAROCHE, Responsable du pôle Environnement, indique que cela a permis de financer les investissements complémentaires.

Le Président propose au conseil communautaire :

➤ **D'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés correspondants à chaque lot ainsi que les actes nécessaires à leurs exécutions avec les entreprises suivantes :**

- **Lot 1 : VAR POIDS LOURDS ET TOURISME**
Adresse : ZAC POLE BTP - 372 AV LAURENT BARBERO – 83 600 FREJUS
- **Lot 2 : AZUR TRUCKS DISTRIBUTION**
Adresse : AZUR TRUCKS DISTRIBUTION - 250 ROUTE DE LA CRAU - 83210 LA FARLEDE
- **Lot 3 : PB ENVIRONNEMENT**
Adresse : ZA Plateau de Bertoire – 37, Avenue Jean Monnet – 13410 LAMBESC
- **Lot 4 : EUROVOIRIE**
Adresse : 40, avenue Eugène Gazeau - 60 300 SENLIS
- **Lot 5 : VAR POIDS LOURDS ET TOURISME**
Adresse : ZAC POLE BTP - 372 AV LAURENT BARBERO – 83 600 FREJUS

VOTE
Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

2. **FINANCES** : D.LAIN

En préambule, à propos des différences entre les comptes de gestion 2018 et les comptes administratifs 2018 du budget principal et du budget annexe du pôle valorisation des déchets **Christian GERARD**, DGS, donne au conseillers communautaires les explications suivantes :

➤ **HISTORIQUE**

Pour mémoire, par délibération N°2017/100 du 26/09/2017, a été créé un budget annexe à caractère administratif pour la valorisation des déchets.

Des échanges et une réunion avec la Trésorerie du Luc a eu lieu le 21/11/2017 où a été abordé l'ensemble les éléments à mettre en place au 01/01/2018 pour le démarrage.

L'ensemble des points a été validés dans un relevé de conclusions.

➤ **COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Il a été adopté dans sa globalité, fonctionnement et investissement.

➤ **AFFECTATION DU RESULTAT 2017**

Par délibération N°2018/52 du 10 Avril 2018, le conseil communautaire a adopté l'affectation du résultat 2017 ainsi que la répartition entre le budget principal et le budget annexe Valorisation des déchets.

La Communauté de Communes Cœur du Var a donc effectué conformément à la délibération, la répartition de ce résultat sur les 2 budgets.

➤ **PROBLEME SOULEVÉ PAR LA TRÉSORERIE LE 08 AVRIL 2019**

- D'une part, la receveur syndical n'a pas effectué dans ses écritures la répartition des résultats

- D'autre part, le compte de gestion 2018 pour Valorisation des déchets est bloqué compte tenu qu'il ne peut pas y avoir d'affectation au 1068 car il n'y a pas d'historique (38 607,22€).

➤ **SOLUTION DÉBLOCAGE SITUATION**

- Adopter les comptes de gestion 2018 tels que remis
- Adopter les comptes administratifs 2018 présentés
- Régulariser les écritures de résultats 2017 par décision modificative en Mai 2019 pour le budget principal et pour le budget valorisation des déchets

De cette manière, les comptes de gestion et les comptes administratifs seront conformes.

A ce propos, **Christian DAVID**, vice-président, précise qu'il a rencontré les mêmes difficultés avec la Trésorerie sur un budget communal.

2.1 **Budget principal**

2.1.1 **Adoption du compte de gestion 2018**

Le compte de gestion 2018 dressé par le receveur syndical appelle la réserve sur l'affectation du résultat 2017.

Le Président propose au conseil communautaire :

- **D'adopter le compte de gestion 2018.**

<u>VOTE</u>		
Pour : 36	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		

2.1.2 Adoption du compte administratif 2018

Christian GERARD, DGS, présente les principales données du CA 2018.

1- Les résultats 2018

Fonctionnement

	REALISE
DEPENSES	9 225 898.83 €
RECETTES	10 413 003.08 €
RESULTAT	1 187 104.25 €

L'augmentation des recettes, provient de rôles supplémentaires de CFE pour plus de **300 000€**.

Investissement

	REALISE	RAR 2018	TOTAL 2018
DEPENSES	1 254 763,04 €	2 163 400,00 €	3 418 163,04 €
RECETTES	1 673 496.02 €	1 648 000,00 €	3 321 496.02 €
RESULTAT	418 732.98 €	-515 400,00 €	-96 667.02 €

2- L'analyse financière

➤ L'évolution des RRF et des DRF

	2016	2017	2018
R.R.F.	3 828 761	4 037 550	4 960 825
évolution en %		5,5%	22,9%

D.R.F.	3 018 064	3 394 717	3 656 418
évolution en %		12,5%	7,7%

EFFET DE CISEAU			
évolution en %		-7,0%	15,2%

➤ Les ratios, l'épargne et l'endettement

L'EPARGNE				MOYENNE GFP 2016
Ratios d'épargne	2016	2017	2018	
Epargne brute	810 697	642 833	1 304 407	
taux d'épargne brute	21,2%	15,9%	26,3%	17,0%
Remboursement capital de la dette	85 081	86 671	100 726	
Remboursement capital de la dette nouvelle	0	0	0	
Epargne nette	725 616	556 162	1 203 681	
taux d'épargne nette	19,0%	13,8%	24,3%	9,6%

ENDETTEMENT				MOYENNE GFP 2016
Ratios d'endettement	2016	2017	2018	
Encours de la dette au 31/12 (A)	810 087	809 416	708 691	
R.R.F (B)	3 828 761	4 037 550	4 960 825	
Taux d'endettement (A/B)	21,2%	20,0%	14,3%	85,1%
Epargne brute(C)	810 697	642 833	1 304 407	
Capacité de désendettement (A/C)	1,0	1,3	0,5	5,0

3- Les taux d'imposition

- TH : 1.51%
- FB : 1.46%
- FNB : 7.19%
- CFE : 30.95%

4- Les effectifs

Au 31/12/2018, 35 agents sont comptabilisés au sein du budget principal de la communauté de communes cœur du var.

Ils se répartissent de la manière suivante :

- 32 titulaires
 - Dont :
 - 8 agents de catégorie A
 - 8 agents de catégorie B
 - 19 agents de catégorie C
- et
- 3 non titulaires

Après la présentation du document, **Jean-Luc LONGOUR**, Président, s'étant retiré de la salle, **Gabriel UVERNET**, président de séance propose au conseil communautaire :

➤ **D'adopter le compte administratif 2018.**

VOTE
Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

2.1.3 Affectation du résultat de fonctionnement 2018

Le résultat de fonctionnement 2018 s'élève à 1 187 104,25€.

Pour le budget principal, l'affectation est la suivante :

- **97 603€** resteront en section de fonctionnement
- **1 089 501,25€** seront affectés à la section d'investissement article 1068

Le Président propose au conseil communautaire :

- **D'affecter 1 089 501,25€ à la section d'investissement du budget principal article 1068.**

<u>VOTE</u>
Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

2.1.4 Adoption du budget primitif 2019

Christian GERARD, DGS, présente les éléments essentiels du BP 2019.

1- Le contexte réglementaire

- La poursuite du dégrèvement de la taxe d'habitation sans diminution du produit de TH
- La compétence politique du commerce et de soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- L'obligation de mettre en œuvre le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

2- Le contexte intercommunal

- La prise de compétence pour la contribution au financement du SDIS
- La montée en puissance progressive des compétences obligatoires : zone d'activités économiques, GEMAPI,

3- Les objectifs

- Poursuite de l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en intégrant les nouvelles compétences
- Ne pas augmenter les taux de fiscalité mixte (TH, FB, FNB, CFE)
- Projets d'investissements 2019
 - o La requalification des zones d'activités Les Lauves, La geuiranne
 - o L'aménagement du centre de loisirs des Sigues
- Maintien des ratios d'endettement dans la moyenne nationale

4- La section de fonctionnement

Elle s'équilibre à 10 840 744€ soit +8.7% par rapport à 2018

➤ Les dépenses

Cette augmentation provient pour plus de la moitié :

- De la contribution au financement du SDIS **+ 1 606 000€**
- Des cotisations aux syndicats mixtes SMA et SMBVG pour la GEMAPI **+ 102 000€**
- De la mise en œuvre du PCAET **+ 66 000€**

Sur la structure des dépenses 2 changements notables :

- La baisse des attributions de compensation
- La contribution au financement du SDIS qui fait passer la part du chapitre 65 à 24% contre 13% en 2018

➤ Les recettes

Elles sont relativement stables dans leur structure par rapport à 2018.

86% des recettes sont des recettes fiscales (4 taxes, taxes économiques et la taxe GEMAPI)

Les dotations d'Etat ne représentent que **3.8%** des recettes.

5- L'investissement

L'objectif est de limiter le recours à l'emprunt pour le financement des 2 projets :

- La requalification des ZAE
- L'aménagement du centre de loisirs des Sigues

Au total les dépenses d'équipement brut s'élèveront à **5 913 655€** et seront financées par :

- 35% de subvention
- 42% d'emprunt
- 23% d'autofinancement

6- L'épargne

- L'épargne brute s'établit à **344 600€**
- L'épargne nette s'établit à **241 600€**

7- L'endettement et la capacité de désendettement

L'endettement par habitant s'établit ainsi :

- Au 01.01.2019 : 16€
- Au 31.12.2019 : 54€
- Moyenne des cdc à fpu 2016 : 184 €

Au 31.12.2018, la capacité de désendettement est de 6 mois, la moyenne des groupements à fiscalité propre en 2016 s'établit à 5 ans.

Le taux d'endettement au 31/12/2019 se situe à **36.3%** contre **85.1%** pour les GFP moyenne 2016.

8- Les taux d'imposition

Ils seront identiques à ceux de 2018

- TH : 1.51%
- FB : 1.46%
- FNB : 7.19%
- CFE : 30.95%

9- Les effectifs

Au 05 Mars 2019, 40 agents sont comptabilisés au sein du budget principal de la Communauté de Communes Cœur du Var.

Ils se répartissent de la manière suivante :

- 34 titulaires
 - Dont :
 - o 8 agents de catégorie A
 - o 8 agents de catégorie B
 - o 18 agents de catégorie C
 - et
- 6 non titulaires

Les charges de personnel s'élèvent à **2 156 008€** et représentent 20.7% des dépenses réelles de fonctionnement.

Christian DAVID, vice-président, demande si l'on a pris en compte le montant de la dotation d'intercommunalité.

Il indique par ailleurs qu'il a une perte de 47 000€ de DGF pour sa commune et c'est dramatique.

Christian GERARD, DGS, indique que le montant initial a été maintenu, même si le montant attribué est supérieur, cela permettra éventuellement de dégager des financements pour l'investissement et réduire ainsi l'emprunt.

Christian DAVID, vice-président, rappelle qu'il avait suggéré de prendre en charge par le budget principal, les dépenses relatives aux encombrants, ce n'est pas le cas et c'est dommage.

Jean-Luc LONGOUR, Président, rappelle que cette méthode c'est faire payer le contribuable sous une autre forme. Cette discussion a déjà eu lieu.

Thierry BONGIORNO, vice-président, rappelle que lors du ROB, il avait demandé à connaître l'impact financier, CFE et CVAE, de la fermeture du Balançon.

Christian GERARD, DGS, indique qu'avec le nouveau responsable des finances, Stéphane BESSON, on y travaille, et que les éléments CFE + CVAE seront communiqués.

Le Président propose au conseil communautaire :

- **D'approuver le budget primitif 2019 chapitre par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement.**

<u>VOTE</u>		
Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 14
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

Abstentions :

C.PONZO + Pouvoir S.ABBAS

C.DAVID

C.ARIELLO

F.BEGUIN

G.FROGER

C.ALTARE + Pouvoir R.PERELLI

R.MICHEL

I.ASPE

JP.GARCIA

V.GASTAUD

T.BONGIORNO + Pouvoir S.BETTENCOURT

2.2 Fiscalité

2.2.1 Adoption des taux de fiscalité 2019 (TH, FB, FNB, CFE)

Christian GERARD, DGS, indique que comme adopté lors du DOB 2019, il est proposé de maintenir les taux de 2018 pour 2019, soit:

	Taux 2019
- Taxe d'habitation	: 1,51%
- Taxe sur le foncier bâti	: 1,46%
- Taxe sur le foncier non bâti	: 7,19%
- CFE	: 30,95%

Robert MICHEL, vice-président, demande pourquoi on vote les taux après le budget. Il fait l'inverse sur sa commune.

Gabriel UVERNET, vice-président, fait remarquer que le taux CFE est élevé notamment pour les petits artisans et commerçants.

Yannick SIMON, vice-président, rappelle qu'avec le passage en FPU, il y a eu un lissage avec des communes qui ont vu le taux augmenter et d'autres baisser, mais on ne peut pas revenir dessus.

Le Président propose au conseil communautaire :

➤ **De fixer les taux de fiscalité 2019 comme suit :**

- Taxe d'habitation	: 1,51%
- Taxe foncière bâti	: 1,46%
- Taxe foncière non bâti	: 7,19 %
- Cotisation foncière des entreprises	: 30,95%

<u>VOTE</u>		
Pour : 34	Contre : 0	Abstention : 2
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

Abstentions :

R.MICHEL

I.ASPE

2.3 Budget annexe Valorisation des déchets

Aude LAROCHE, Responsable du pôle Environnement, présente les éléments financiers de ce budget annexe.

2.3.1 Adoption du compte de gestion 2018

Le compte de gestion 2018 dressé par le receveur syndical appelle la réserve sur l'affectation du résultat 2017.

Le Président propose au conseil communautaire :

- **D'adopter le compte de gestion 2018 du budget annexe Valorisation des déchets.**

<u>VOTE</u>		
Pour : 36	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

2.3.2 Adoption du compte administratif 2018

NOTE DE SYNTHÈSE EXPLICATIVE

1- Les résultats 2018

Fonctionnement

	PREVU	REALISE	%
DEPENSES	8 427 290,00 €	8 178 751,24 €	97,05%
RECETTES	8 427 290,00 €	8 623 124,81 €	102,32%
	RESULTAT	444 373,57 €	

Le compte administratif 2018 dégage un résultat de fonctionnement excédentaire de 444 373,57 €.

Investissement

	PREVU	REALISE	RAR	SOLDE
DEPENSES	4 659 747,44 €	1 532 395,52 €	1 385 400,00 €	2 917 795,52 €
RECETTES	4 659 747,44 €	2 806 432,64 €	174 448,00 €	2 980 880,64 €
	RESULTAT	1 274 037,12 €	-1 210 952,00 €	63 085,12 €

2- L'analyse financière

➤ L'évolution des RRF et des DRF

	2016	2017	2018
R.R.F. évolution en %	8 167 593	7 537 955 -7,7%	8 157 418 8,2%
D.R.F. évolution en %	6 344 736	6 875 470 8,4%	7 570 309 10,1%
EFFET DE CISEAU en € évolution en %		-16,1%	-1,9%

➤ Les ratios, l'épargne et l'endettement

L'EPARGNE				
Ratios d'épargne	2016	2017	2018	MOYENNE GFP 2016
Epargne brute	1 822 857	662 485	587 109	
taux d'épargne brute	22,3%	8,8%	7,2%	17,0%
Remboursement capital de la dette	549 486	572 592	411 712	
Remboursement capital de la dette nouvelle	0	0	0	
Epargne nette	1 273 371	89 893	175 397	
taux d'épargne nette	15,6%	1,2%	2,2%	9,6%

Ratios d'endettement	2016	2017	2018	MOYENNE GFP 2016
Encours de la dette au 31/12 (A)	3 210 951	2 693 359	2 881 647	
R.R.F (B)	8 167 593	7 537 955	8 157 418	
Taux d'endettement (A/B)	39,3%	35,7%	35,3%	85,1%
Epargne brute(C)	1 822 857	662 485	587 109	
Capacité de remboursement (A/C)	1,8	4,1	4,9	5,0

3- Les taux de TEOM

Taux TEOM 2018 = 13.2%

4- Les effectifs

	2018	
	TITULAIRE	NON TITULAIRE
CATEGORIE A	3	
CATEGORIE B	2	
CATEGORIE C	65	11
TOTAL	81	

Pascal VERRELLE, Le Luc, demande pourquoi on annule 1 700 000€ de dépenses en investissement et aussi des recettes.

Aude LAROCHE, Responsable du pôle Environnement, précise qu'il n'y a pas d'annulation mais ce sont simplement des restes à réaliser concernant notamment les travaux de déchèteries ou l'acquisition des bennes réalisés fin d'année 2018 et qui seront payés début 2019.

Christian DAVID, vice-président, à propos des RAR 2018 demande comment fait-on pour les garder s'il n'y a pas d'engagement.

Jean-Luc LONGOUR, Président, indique qu'il y avait un marché en cours et cela nous oblige à avoir les crédits inscrits au budget.

Après la présentation du document, **Jean-Luc LONGOUR**, Président, s'étant retiré de la salle, **Gabriel UVERNET**, président de séance propose au conseil communautaire :

- **D'adopter le compte administratif 2018 du budget annexe Valorisation des déchets.**

Pour : 32	<u>VOTE</u> Contre : 0	Abstention : 3
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

Abstentions :

C.DAVID
C.ARIELLO
F.BEGUIN

2.3.3 Adoption du budget primitif 2019

En préambule, **Jean-Luc LONGOUR**, Président, précise qu'on a tenu compte des réflexions et des avis émis lors du ROB.

Des économies ont été réalisées à hauteur de 105 000€, ce qui fixe le taux de TEOM à 13,78%, proche des 13,71% de 2016.

1. Le contexte réglementaire

- Respecter les objectifs de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et notamment :
 - Réduire de 10% de la quantité de déchets ménagers et assimilés produit par habitant en 2020 par rapport à 2010,
 - Augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation en orientant vers ces filières respectivement 55% en 2020 et 65% en 2025 des déchets non dangereux non inertes (mise en œuvre notamment d'une meilleure valorisation des emballages) et tri à la source des biodéchets,
 - Etendre les consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques avant 2022,
 - Diminuer de 50% par rapport à 2010 les quantités de déchets mis en décharge à l'horizon 2025,

2. Le contexte intercommunal

- Nouveaux exutoires pour le traitement des déchets ménagers depuis août 2018 (augmentation des coûts à la tonne +24 € soit 134 €/tonne)
- Nouveau périmètre pour le SIVED NG avec répartition des coûts mutualisés sur 3 collectivités au lieu de 4 en 2018
- Revalorisation des coûts des marchés avec une forte hausse des indices (environ +5,6%)
- Augmentation des tonnages d'ordures ménagères en 2018 (+ 430 tonnes)

3. Les objectifs

- Poursuivre les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Limiter la hausse de TEOM et ce malgré un contexte défavorable
 - Pour l'investissement,
 - Limiter les investissements aux besoins courants et aux projets déjà inscrits en 2018 (pas de nouveau projet)
 - Pour le fonctionnement,
 - Réduire les dépenses de fonctionnement sur certains postes

4. La section de fonctionnement

Elle s'équilibre à 8 795 093.58€ soit 6.23 % par rapport à 2018.

➤ **Les dépenses**

Cette augmentation provient de :

- La participation SIVED-NG (nouveaux exutoires) : + 351 000 €
- L'augmentation des frais de carburants et de réparation des BOM : + 180 000 €
- Les tonnages supplémentaires OM : + 152 000 €
- La gestion des déchets verts : + 81 000 €
- La collecte et le tri des produits recyclables : +165 000 €

A noter que des économies importantes ont été réalisées (documents de communication, petits équipements, provision exutoires....) : - 376 000 €

➤ **Les recettes**

Elles sont relativement stables dans leur structure par rapport à 2018.
82% des recettes sont des recettes fiscales (TEOM)

5. L'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 2 784 368.62€.

Les investissements courants s'élèvent à 107 900€.

La continuité des projets 2018 dont notamment la ressourcerie, les points tri enterrés s'élèvent à 784 038€

6. L'épargne

- L'épargne brute s'établit à **68 916 €**
- L'épargne nette s'établit à **- 438 114 €**

7. L'endettement et la capacité de désendettement

L'endettement par habitant s'établit ainsi :

- Au 01.01.2019 : 66€
- Au 31.12.2019 : 54€
- Moyenne des cdc à FPU 2016 : 184€

Au 31.12.2018, la capacité de désendettement est de 4.9 ans, la moyenne des groupements à fiscalité propre en 2016 s'établit à 5 ans.

Le taux d'endettement au 31/12/2019 se situe à **35.3%** contre **85.1%** pour les GFP moyenne 2016.

8. Le taux de TEOM

Le taux de TEOM passera de 13.2% à 13.78%

9. Les effectifs

En 2019, 83 agents sont comptabilisés au sein du budget annexe déchets de la Communauté de Communes Cœur du Var.

Ils se répartissent de la manière suivante :

- 66 titulaires
 - Dont :
 - o 3 agents de catégorie A
 - o 2 agents de catégorie B
 - o 66 agents de catégorie C
 - et
- 12 non titulaires

Les charges de personnel s'élèvent à **3 006 982 €** et représentent 34% des dépenses de fonctionnement.

Débat BP 2019

A propos des encombrants à la charge des communes, **André DELPIA**, Le Cannet des Maures, estime que cela coutera cher aux communes (personnel, matériel,...). Les communes n'ont pas les moyens.

Jean-Luc LONGOUR, Président, précise qu'on a été jusqu'au bout de la démarche en s'appuyant sur ce que font d'autres collectivités comme le SIVED.

Robert MICHEL, vice-président, demande si l'on a tenu compte de l'augmentation des bases.

Aude LAROCHE, responsable du pôle Environnement, indique que oui, puisque le taux initial était de 14,08% avec l'augmentation des bases, il avait été ramené à 13,98%.

Christian DAVID, vice-président, à propos de la réduction des charges, en quoi cela consiste.

Christian GERARD, DGS, précise que le budget principal prend en charge le financement des dépenses du budget annexe valorisation des déchets.

En 2018, les charges d'administration générale imputées à la valorisation des déchets étaient de 144 000€.

Sur la proposition de réduction elles seront de 40 000€ soit 104 000€ de moins. D'autre part, le budget principal prend en charge 1 agent en totalité au mois de Mai, ce qui représente 20 000€.

Au total cela fait plus de de 120 000€ pris en charge par le budget principal pour le compte du budget annexe valorisation des déchets.

A propos de la ressourcerie, **Christian DAVID**, vice-président, indique que l'on va emprunter, donc affecter le fonctionnement. Il y avait peut-être d'autres pistes à étudier.

Jean-Luc LONGOUR, Président, précise que la ressourcerie est un moyen utile de pour limiter la production de déchets en donnant une seconde vie aux objets non utilisés.

Il demande si cela veut dire qu'il ne faut pas réaliser cet équipement.

Christian DAVID, vice-président, indique que c'est une bonne chose, mais qu'il avait fallu le traiter autrement par le budget principal.

Jean-Pierre GARCIA, Gonfaron, demande :

- Est-ce que le taux augmentera en 2020 ?
- Où en est-on du projet Technovar ?

Jean-Luc LONGOUR, Président, informe le conseil communautaire qu'une réunion a eu lieu avec le Préfet, le Maire de Brignoles, ... Le projet continue mais les procédures administratives sont longues.

Concernant le taux, avec un taux à 13,98% on aurait pu dire que ça aurait suffi, avec un taux à 13,78% il ne peut pas le garantir.

Robert MICHEL, vice-président, à propos des collectivités, comme la CAD, la prise en compte par le budget principal des augmentations des déchets est légale.

Je ne voterai pas une augmentation de taux.

Jean-Luc LONGOUR, Président, indique qu'effectivement c'est tout à fait légal, puisqu'il n'y a qu'un seul budget.

Mais le choix d'un budget séparé, cela clarifie les coûts de service et le financement du service.

Robert MICHEL, vice-président, indique qu'on est en pleine incertitude pour l'année prochaine.

Thierry BONGIORNO, vice-président, explique que c'est l'argent du contribuable qui l'intéresse. Il veut connaître les répercussions de la fermeture du Balançan sur le coût du service.

En 2018, lors de la provision de 283 000€, il a demandé combien cela coûterait en 2019.

Il ne votera pas une augmentation de taux.

Jean-Luc LONGOUR, Président, demande quelle est la finalité de cette position.

A propos de finalité, **Jean-Pierre GARCIA**, Gonfaron, déclare qu'on est au pied du mur, ça va augmenter. Depuis 10 ans on sait que ça va fermer, et c'est de notre responsabilité y compris la mienne puisque conseiller communautaire depuis 1995 de ne pas avoir su anticiper cette fermeture.

Jean-Luc LONGOUR, Président, rappelle qu'avec les mesures mises en place par le pôle valorisation des déchets, c'est plus de 3 millions d'euros qui ont été économisés avec la baisse des tonnages enfouis

1. En 1882, l'école obligatoire a coûté de l'argent.
 2. En 1945, la Sécurité sociale a coûté de l'argent
- Chaque époque a sa responsabilité. Au XXIème si_ce, c'est au tour de l'environnement. Ca coûte cher.

Par rapport aux taux des taxes foncières et de CFE des autres EPCI du Var, la Communauté de Communes Cœur du Var possède les taux les plus bas des EPCI du département avec les taux moyens, 6% pour la taxe d'habitation, cela rapporterait plus de 3 millions d'euros.

Robert MICHEL, vice-président, fait remarquer qu'en ayant des budgets séparés, il faut comparer les taux de TEOM.

Concernant les impôts, **Pascal VERRELLE**, Le Luc, précise que 50% de la population du Luc ne paie pas d'impôt. Vous faites de votre mieux mais avec la hausse de la GEMAPI, de l'électricité, ... même 10€/habitant ils sont saturés. Il votera contre l'augmentation.

Jean-Luc LONGOUR, Président, lui rappelle qu'il a demandé d'augmenter les prestations sur la commune du Luc avec la collecte le samedi matin et donc une augmentation de service.

Les échanges étant terminés, **Jean-Luc LONGOUR**, Président, soumet au vote le BP 2019 du pôle valorisation des déchets.

Le Président propose au conseil communautaire :

- **D'approuver le budget primitif 2019 chapitre par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement.**

Pour : 14	<u>VOTE</u> Contre : 19	Abstention : 3
PROPOSITION REFUSÉE		

Contre :

C.PONZO + Pouvoir S.ABBAS
Y.SIMON
M.SARDAILLON
Y.JOUANNIC
T.BONGIORNO + Pouvoir S.BETTENCOURT
JP.GARCIA
V.GASTAUD
P.VERRELLE
P.ZIRILLI
MF.NICAISE
D.LAIN
R.MICHEL
I.ASPE
C.ALTARE + Pouvoir R.PERELLI
G.FROGER
P.PELLEGRINO

Abstentions :

C.DAVID
C.ARIELLO
F.BEGUIN

2.3.4 Adoption du taux de TEOM 2019

L'Etat 1259 des bases prévisionnelles de la TEOM pour 2019 a été adressé.
Il est proposé de fixer le taux de TEOM à 13,78% soit une augmentation de 4,39%.

Le Président propose au conseil communautaire :

- **De fixer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 13,71% pour l'exercice 2019.**

Pour : 14	<u>VOTE</u> Contre : 19	Abstention : 3
PROPOSITION REFUSÉE		

Contre :

**C.PONZO + Pouvoir S.ABBAS
Y.SIMON
M.SARDAILLON
Y.JOUANNIC
T.BONGIORNO + Pouvoir S.BETTENCOURT
JP.GARCIA
V.GASTAUD
P.VERRELLE
P.ZIRILLI
MF.NICAISE
D.LAIN
R.MICHEL
I.ASPE
C.ALTARE + Pouvoir R.PERELLI
G.FROGER
P.PELLEGRINO**

Abstentions :

**C.DAVID
C.ARIELLO
F.BEGUIN**

2.4 Budget annexe SPANC

Christian GERARD, DGS présente les différents éléments de ce budget annexe.

2.4.1 Adoption du compte de gestion 2018

Le compte de gestion 2018 dressé par le receveur syndical est conforme au compte administratif 2018 et n'appelle aucune réserve ni observation de sa part.

Le Président propose au conseil communautaire :

- **D'adopter le compte de gestion 2018 du budget annexe du SPANC.**

<u>VOTE</u>		
Pour : 36	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

2.4.2 Adoption du compte administratif 2018

1- Les résultats 2018

SECTION D'EXPLOITATION

	PREVU	REALISE
DEPENSES	281 523,66 €	166 105.94 €
RECETTES	281 523,66 €	198 993,75 €
	RESULTAT	32 887.81 €

La section d'exploitation dégage un résultat excédentaire de : **32 887.81€**

SECTION D'INVESTISSEMENT

	PREVU	REALISE	RESTE A REALISER	TOTAL
DEPENSES	35 800,56 €	4 426.39 €	31 000,00 €	35 426.39€
RECETTES	35 800,56 €	35 799,36 €	0,00 €	35 799,36 €
	RESULTAT	31 372.97 €	-31 000,00 €	372.97 €

Le réalisé dégage un résultat excédentaire de : 31 372.97 €

Les restes à réaliser dégagent un résultat déficitaire de : -31 000 €

La balance globale dégage un résultat excédentaire de : 372.97 €

2- La réhabilitation des dispositifs ANC non conforme

En 2018 :

- 30 dispositifs réhabilités
- 96 900€ d'aides aux particuliers

Au total entre 2016 et 2018 :

- 74 dispositifs réhabilités
- 228 900€ d'aides aux particuliers

3- Les contrôles

825 dispositifs contrôlés dont :

- 208 liés à des permis de construire
- 483 liés au contrôle périodique
- 134 liés à une vente

4- La redevance

Le montant de la redevance est resté inchangé en 2018.

		REDEVANCE 2018
F01	DOSSIER ADMINISTRATIF PC	100 €
	DOSSIER ADMINISTRATIF > 20 EH	200 €
F02	CONTRÔLE DE REALISATION	150 €
	CONTRÔLE DE REALISATION > 20 EH	300 €
F03	CONTRÔLE DE L'EXISTANT (1er contrôle)	100 €
	CONTRÔLE DE L'EXISTANT > 20 EH	200 €
F04	CONTRÔLE PERIODIQUE	100 €
	CONTRÔLE PERIODIQUE > 20EH	200 €
FO5	CONTRÔLE DIAGNOSTIC VENTE	150 €

Le montant des redevances pour 2018 s'élève à **99 988 €**.

5- L'investissement

En 2018, il a été procédé à l'acquisition de matériel informatique et de matériel de bureau liés au transfert des agents sur le siège.

Après la présentation du document, **Jean-Luc LONGOUR**, Président, s'étant retiré de la salle, **Gabriel UVERNET**, président de séance propose au conseil communautaire :

➤ **D'adopter le compte administratif 2018 du budget annexe du SPANC.**

VOTE		
Pour : 35	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

2.4.3 Adoption du budget primitif 2019

1- La section d'exploitation

Elle s'équilibre à **160 186€** contre **281 523€** en 2018. Cela représente une baisse de **121 337€** soit **43%**.

Cela provient de la fin du programme de l'agence de l'eau pour la réhabilitation des dispositifs d'ANC.

Les autres dépenses sont stables dans leur structure, tout comme les recettes.

L'excédent 2018 est conservé en section d'exploitation **32 887.81€**.

2- Les contrôles

Le nombre de contrôles prévisionnels pour 2019 est de 800 réparti comme suit :

- 190 liés à des permis de construire
- 475 liés au contrôle périodique
- 135 liés à une vente

3- La redevance

Les montants de redevance 2019 demeurent inchangés par rapport à 2018.

		REDEVANCE 2019
F01	DOSSIER ADMINISTRATIF PC	100 €
	DOSSIER ADMINISTRATIF > 20 EH	200 €
F02	CONTRÔLE DE REALISATION	150 €
	CONTRÔLE DE REALISATION > 20 EH	300 €
F03	CONTRÔLE DE L'EXISTANT (1er contrôle)	100 €
	CONTRÔLE DE L'EXISTANT > 20 EH	200 €
F04	CONTRÔLE PERIODIQUE	100 €
	CONTRÔLE PERIODIQUE > 20EH	200 €
FO5	CONTRÔLE DIAGNOSTIC VENTE	150 €

Le montant prévisionnel des redevances pour 2019 s'élève à **87 298€**.

4- L'investissement

En dépenses, il s'agit de provision, pour équilibrer les recettes liées à l'amortissement et à l'excédent 2018.

Le Président propose au conseil communautaire :

- **D'approuver le budget primitif 2019 chapitre par chapitre en section d'exploitation et d'investissement pour le Service Public d'Assainissement non Collectif.**

<u>VOTE</u>		
Pour : 36	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

2.5 Budget annexe du Portaret

Christian GERARD, DGS présente les différents éléments de ce budget annexe.

2.5.1 Adoption du compte de gestion 2018

Le compte de gestion 2018 dressé par le receveur syndical est conforme au compte administratif 2018 et n'appelle aucune réserve ni observation de sa part.

Le Président propose au conseil communautaire :

- **D'adopter le compte de gestion 2018 du budget annexe du Portaret.**

Pour : 36	<u>VOTE</u> Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

2.5.2 Adoption du compte administratif 2018

Le budget annexe du Portaret a été créé au 01.01.2018, est lié au transfert obligatoire des ZAE des communes vers les EPCI.

Ce budget annexe est géré dans le cadre réglementaire d'un budget annexe de lotissement de type M14 avec la procédure de stock intermittent c'est un budget HT à TVA assujetti

1- Les résultats 2018

Fonctionnement

	Réalisé
Dépenses	1 172 800 €
Recettes	1 176 040 €
Résultat	+ 3 240.00 €

En 2018, il a été procédé à l'acquisition des terrains, pour un total de **980 000€**.
Côté recettes, il a été vendu les lot 8 et 9 pour un montant de **195 040€**.

L'investissement

Il n'y a pas eu besoin de recourir au prêt relais pour financer l'achat des terrains.

	Réalisé
Dépenses	980 000 €
Recettes	190 800 €
Résultat	-789 200 €

La caractéristique de ce type de budget c'est que le résultat s'évalue quand l'ensemble des terrains ont été vendus, et que le budget est clôturé.

La clôture du budget alors détermine :

- Un excédent ou un déficit qui est ensuite affecté au budget principal.

Jean-Pierre GARCIA, Gonfaron, explique la position de voter contre.

Le conseil municipal de Gonfaron n'a pas voté le prix d'achat des terrains par Cœur du Var à la commune du Cannet. Par ailleurs, il avait été demandé à la commune du Cannet les éléments financiers de clôture. Ils n'ont pas été donnés.

Après la présentation du document, **Jean-Luc LONGOUR**, Président, s'étant retiré de la salle, **Gabriel UVERNET**, président de séance propose au conseil communautaire :

- **D'adopter le compte administratif 2018 du budget annexe du Portaret.**

<u>VOTE</u>		
Pour : 31	Contre : 4	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A LA MAJORITE		

Contre :

T.BONGIORNO + Pouvoir S.BETTENCOURT
JP.GARCIA
V.GASTAUD

2.5.3 Adoption du budget primitif 2019

1- Le fonctionnement

La balance s'équilibre à **2 164 480€**

En dépenses il est prévu :

- L'acquisition d'une parcelle pour **300 000€** qui permet de compléter la zone
- Les frais de notaire pour **18 000€**
- Des travaux de réseaux pour **40 000€**
- Des frais accessoires pour **3 040€**

En recette la cession des terrains restants :

- 3 lots pour **227 800€** proviennent de promesses ventes signées
- Le lot 11 et la parcelle F1739

2- L'investissement

La balance s'équilibre en investissement à **1 939 440,00€**, il s'agit des mouvements d'ordre lié au stock et la prise en compte du résultat 2018.

Thierry BONGIORNO, vice-président, explique qu'il suit la décision du conseil municipal qui n'a pas voté le prix d'achat.

Jean-Luc LONGOUR, Président, précise que c'est la loi NOTRe qui a imposé le transfert à Cœur du Var sinon il l'aurait gardé sur sa commune et aurait pu récolter le bénéfice qui sera de plus de 300 000€ à la place de Cœur du Var.

Il y en a assez de ces soupçons d'avoir gagné de l'argent sur le dos de Cœur du Var. le résultat de clôture de ce budget est de 17 000€. Mais il ne donnera pas les documents, au même titre qu'il ne va pas demander des documents financiers à une autre commune.

La délibération est publique. Il n'y a qu'à aller la chercher.

Jean-Pierre GARCIA, Gonfaron, indique qu'au conseil municipal, les gens ne sont pas au courant. Nous on a voté oui à la Communauté de Communes et oui au conseil municipal. Il n'y a pas de soupçon.

Pour **Claude PONZO**, vice-président, quand on est transparent on donne les chiffres.

Le Président propose au conseil communautaire :

- **D'approuver le budget primitif 2019 chapitre par chapitre en section d'exploitation et d'investissement.**

<u>VOTE</u>		
Pour : 31	Contre : 4	Abstention : 1
PROPOSITION ADOPTEE A LA MAJORITE		

Contre :

**T.BONGIORNO + Pouvoir S.BETTENCOURT
JP.GARCIA
V.GASTAUD**

Abstentions :

C.PONZO

2.6 Budget annexe Pôle de la Gare

Christian GERARD, DGS présente les différents éléments de ce budget annexe.

2.6.1 Adoption du compte de gestion 2018

Le compte de gestion 2018 dressé par le receveur syndical est conforme au compte administratif 2018 et n'appelle aucune réserve ni observation de sa part.

Le Président propose au conseil communautaire :

- **D'adopter le compte de gestion 2018 du budget annexe du Pôle de la Gare.**

Pour : 36	<u>VOTE</u> Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

2.6.2 Adoption du compte administratif 2018

La balance des réalisations 2018 s'établit ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION

	PREVU	REALISE
DEPENSES	635 681,25€	268 379,42€
RECETTES	635 681,25€	501 855,59€
	RESULTAT	233 476,17€

SECTION D'INVESTISSEMENT

	PREVU	REALISE
DEPENSES	584 681,25€	264 681,25€
RECETTES	584 681,25€	264 681,25€
	RESULTAT	0€

La totalité des terrains ont été vendus en 2018 pour une somme totale de 423 527,02€.

Après la présentation du document, **Jean-Luc LONGOUR**, Président, s'étant retiré de la salle, **Gabriel UVERNET**, président de séance propose au conseil communautaire :

➤ **D'adopter le compte administratif 2018 du budget annexe du Pôle de la Gare.**

<u>VOTE</u>		
Pour : 35	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

2.6.3 Adoption du budget primitif 2019

La section de fonctionnement s'équilibre à **233 476,17€**.

Le budget primitif 2019 a pour seul objectif d'opérer les derniers mouvements avant la dissolution du budget, la totalité des terrains ayant été vendus en 2018.

Les seules inscriptions budgétaires 2019 et réalisations seront :

- L'excédent de fonctionnement 2018 de 233 476,17€ en recettes
- Le mandat de transfert de l'excédent au budget principal pour 233 476,17€ en dépenses.

Il n'y a aucune inscription en section d'investissement.

Le Président propose au conseil communautaire :

- **D'approuver le budget primitif 2019 tel que présenté ci-dessus, chapitre par chapitre en section de fonctionnement.**

<u>VOTE</u>		
Pour : 36	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

2.6.4 Dissolution du budget annexe

Dans le cadre de l'instruction M14, une collectivité est tenue de créer un budget annexe lors de l'acquisition de terrains en vue de la revente. Ces terrains aménagés sont entrés dans un stock et non en inventaire dans le but de les vendre.

Les opérations d'aménagement font partie des activités assujetties à la TVA.

Dans ce cadre la Communauté du Cœur du Var a créé par délibération du 25 juin 2013, le budget annexe sous la forme de l'inventaire intermittent. Ce budget a intégré l'acquisition d'un terrain d'une superficie de 44 775 m².

En 2018, la Communauté de commune du Cœur du Var a vendu la totalité des terrains à 3 acquéreurs :

- Entreprise ZATTERA-DURBANO : 11 148 m² pour 149 388.70 €
- SNCF RESEAU : 15 898 m² pour 213 087.32 €
- Commune de Carnoules : 17 729 m² pour 61 051.00 €

Soit au total **423 527.02 €**.

Il convient donc de clôturer ce budget et de réintégrer le résultat constaté de 233 476,17€ au Budget principal au cours de l'année 2019 par l'écriture suivante :

- Au budget annexe du pôle de la Gare : compte 6522 – reversement de l'excédent de budget annexe pour 233 476,17€
- Au budget principal : compte 7551 – excédent de budget annexe pour 233 476,17€

Christian DAVID, vice-président, demande si le résultat est repris au budget principal.

Christian GERARD, DGS, indique qu'il est repris en recettes de fonctionnement au BP 2019 et permet ainsi de financer la requalification des zones d'activités.

Le Président propose au conseil communautaire :

- **De dissoudre le budget annexe du Pôle de la Gare.**
- **De constater les écritures nécessaires au basculement du résultat du Budget Annexe du « Pôle de la Gare » au Budget Principal de la Communauté.**
- **De demander au receveur de la Communauté de Communes Cœur du Var de passer toutes les écritures nécessaires à la liquidation du Budget Annexe en 2019.**

<u>VOTE</u>		
Pour : 36	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

Il est procédé à la séance de signatures des documents financiers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00.